

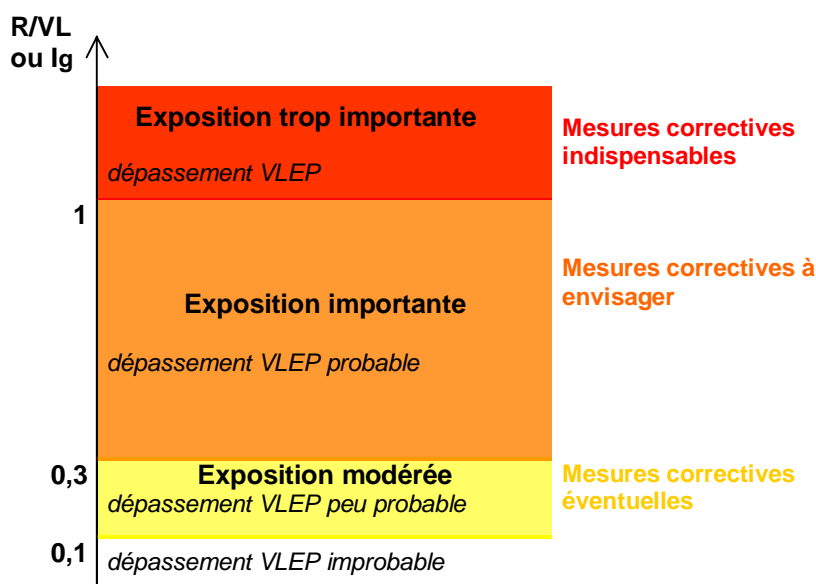
Interprétation des résultats

Pour les substances cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR), l'objectif est de se situer le plus bas possible.

Pour les femmes exposées aux solvants compte tenu de leur passage dans le placenta et dans le lait maternel, il est recommandé de ne pas dépasser le dixième des valeurs limites ou un indices global de pollution de 0,1**.

Pour les autres substances et lorsqu'un prélèvement est représentatif d'une exposition individuelle sur une journée de travail (ou sur une courte durée), on interprétera la valeur du rapport R/VL, Résultat/Valeur Limite, ou de l'Indice global de pollution Ig, comme ci-dessous.

Cette approche tient compte des variations statistiques des situations de travail.



* cf Fiche METROPOL A3 : Aide au diagnostic – dépassement/non-dépassement de la VLEP dans l'évaluation de l'exposition professionnelle Base de données METROPOL; site www.inrs.fr

** cf INRS Documents pour le Médecin du travail 101 TM3 (2005)